

Image not found or type unknown



Païement d'un loyer pour une concierge légal ou pas

Par **debus**, le **04/08/2008** à **13:03**

bonjour

j'ai accepte un emploi dans une école 1/3 temps en tant qu'ouvrière pour l'entretien mais je fais le travail d'un concierge c'est à dire nettoyage des locaux, ouverture et fermeture des portes, surveillances, distribution du courrier, etc ... j'ai donc donc du habiter le logement les gestionnaires (pas les propriétaires) m'ont dit à la signature qu'il y aurait un loyer à payer plus les charges mais je n'ai signer aucun document ni bail que mon contrat de travail. Ont-ils le droit de me reclamer les paiements et de m'expulser si je ne le fait pas merci de votre réponse